



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/368
19 septembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
Point 81 de l'ordre du jour

MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

Lettre datée du 16 juillet 1997, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de
Saint-Kitts-et-Nevis auprès de l'Organisation des Nations Unies*

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la demande d'inscription à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale d'un point intitulé "Nécessité de réexaminer la résolution 2758 (XXVI) de l'Assemblée générale en date du 25 octobre 1971 en raison de l'évolution radicale de la situation internationale et de la coexistence de deux gouvernements de part et d'autre du détroit de Taiwan", formulée dans la lettre datée du 14 juillet 1997 que vous ont adressée un certain nombre d'États Membres (A/52/143 et Add.1 et 2), et sur le projet de résolution qui y est joint (ibid., annexe I),

Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis juge encourageantes les mesures sincères et louables prises par la République de Chine à Taiwan pour renforcer la démocratie en mettant en place les institutions et processus nécessaires, ainsi que sa détermination de défendre les droits de l'homme et d'assurer une justice équitable.

Saint-Kitts-et-Nevis prend acte des mesures politiques et socio-économiques appliquées par la République de Chine à Taiwan et de leur importance pour la stabilité géopolitique, l'économie, la sécurité et la paix à long terme dans l'ensemble de l'Asie. La communauté mondiale ne peut guère se permettre de renoncer à un tel progrès. Il convient donc de rechercher et d'élargir un terrain d'entente qui permettrait au peuple chinois, des deux côtés du détroit de Taiwan, de s'engager dans un processus favorable à ses intérêts. Cela serait favorable à la paix non seulement en Asie mais dans le monde entier.

* Cette lettre a été reproduite sans modification. Les appellations employées n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones ou de leurs autorités.

Saint-Kitts-et-Nevis a conscience des difficultés que présente la situation actuelle et pense, comme d'autres, qu'elles appellent un effort et une large participation des États concernés. Toutefois, il incombe à la communauté internationale de mettre au point des modalités d'assistance inédites pour faire en sorte que tous les intéressés puissent participer au processus de prise de décisions sur les nombreuses questions qui ont un impact sur leur vie, de façon que leurs intérêts soient suffisamment représentés.

Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis est optimiste et pense qu'il y a des solutions réalistes, mais sait qu'une volonté politique et une attitude positive sont nécessaires pour la promotion globale des aspirations fondamentales du peuple chinois.

Saint-Kitts-et-Nevis encourage les parties à nouer un dialogue sincère et à miser sur le partenariat et le respect mutuel, malgré les divergences qui peuvent exister de part et d'autre, car le dialogue est essentiel.

J'ai l'honneur de demander que la présente lettre soit distribuée comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 81 de l'ordre du jour.

Le Chargé d'affaires

(Signé) Kevin M. ISAAC
